

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

DU CONSEIL COMMUNAL

DU 30 SEPTEMBRE 2019

PRÉSENTS :

Mr Laurent DEVIN, *Bourgmestre - Président*

Mmes et Mrs Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Frédéric TILMANT, Manuel BEJARANO MEDINA, Marie Claude KLENNER, Natacha LEROY, *Échevins*
Mmes et Mrs Luc JONNART, Frédéric JOIE, Jérôme URBAIN, Laurent ARMAN, Benoit DEGHORAIN, Philippe LABAR, Judith PHILIPPE, Frédéric MAGHE, Sarah DE BAETS, Marinella CRAMAROSSA, Salvatore CALVAGNA, Maria HAMEL, Eugénie RUELLE, Vincent NOTEBOOM, Marine VILBAJO, Thomas BEAUJEAN, Mario TILMANT, Alexandre ROMBAUT, Saverio FRAGAPANE, Thomas FERRARI, Fabrice MANDERLIER, *Conseillers*

Mr Guillaume SOMERS, *Directeur général*

EXCUSÉ(E)(S) :

Mr Jean-Luc FAYT
Mr Etienne PIRET
Mme Maryline GODEFROID

ABSENT(E)(S) :

-

Convoquée en date du 20 septembre 2019, la séance est présidée par Monsieur Laurent DEVIN, Bourgmestre.

*

Conseil communal du 30 septembre 2019

à 20h00

Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville

SÉANCE PUBLIQUE

GRADE LEGAL

1. Grade légal - Directrice financière faisant fonction

- PRESTATION DE SERMENT

Conformément à l'article L1126-4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, Madame Stéphanie ROBAYE, désignée Directrice financière faisant fonction, à partir du 1^{er} août 2019, par délibération du Collège communal prise en date du 26 juin 2019, est invitée en séance publique afin de prêter le serment requis : " Je jure fidélité au Roi, obéissance à la constitution et aux lois du peuple belge."

Prestation de serment de Mme Stéphanie ROBAYE

ADMINISTRATION GENERALE

2. Plan Stratégique Transversal - Présentation

- PRISE DE CONNAISSANCE

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance du Plan Stratégique Transversal de la Ville de Binche pour la mandature.

M. Devin informe que les Chefs de groupe ont été invités à formuler leur remarque. Il cite les objectifs stratégiques du document et précise que les objectifs stratégiques et opérationnels proposés au document sont issus des demandes des citoyens, de la déclaration de politique générale et d'un travail de collaboration avec les Services de l'Administration communale et du Collège communal afin d'identifier les actions à mettre en œuvre. Il relève que les Chefs de groupe ont été invités à formuler leurs remarques et observations sur ce document préalablement à la convocation du Conseil communal. Il indique que le document n'est pas exhaustif et qu'il tend à l'amélioration des services aux citoyens. Ce document permettra d'évaluer les actions et l'impact

de celles-ci sur le citoyen.

M. Joie indique que M. Piret lui a fait part de l'invitation à la réunion des Chefs de groupe. Il relève que ce document ne comporte aucun projet concret tandis qu'il estime que l'adoption d'un tel document aurait constitué l'occasion d'y apporter des précisions quant à la concrétisation des projets contenus dans la déclaration de politique communale. Il estime que c'est dommage.

M. Ferrari indique que des actions contenues dans le document sont déjà en cours et que par ailleurs ce document aurait pu faire l'objet d'approfondissement dans certains domaines d'action. Il regrette qu'il n'y ait aucun objectif relatif à l'isolation des bâtiments pour laquelle le Gouvernement wallon s'est engagé dans un plan d'action. Il relève également qu'il n'y ait aucune démarche proactive quant à l'accès à la culture dans les différentes entités. Il précise qu'aucune charte écologique relative à la création de nouveaux bâtiments communaux n'est proposée et qu'aucun projet relatif à l'alimentation saine au sein des écoles n'est suggéré et notamment en implémentant des circuits courts. Sur l'Îlot des Pastures, il sera vigilant à la protection des commerces existants compte tenu du développement de nouvelles superficies commerciales au sein du site.

M. Devin rappelle que ce document n'a pas vocation à être exhaustif.

Pour: 27

Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Frédéric TILMANT, Manuel BEJARANO MEDINA, Marie Claude KLENNER, Natacha LEROY, Luc JONNART, Jérôme URBAIN, Laurent ARMAN, Benoît DEGHORAIN, Philippe LABAR, Frédéric MAGHE, Sarah DE BAETS, Marinella CRAMAROSSA, Maria HAMEL, Eugénie RUELLE, Vincent NOTEBOOM, Marine VILBAJO, Thomas BEAUJEAN, Mario TILMANT, Alexandre ROMBAUT, Fabrice MANDERLIER, Frédéric JOIE, Judith PHILIPPE, Salvatore CALVAGNA, Saverio FRAGAPANE

Abstention: 1

Thomas FERRARI

Prise de connaissance

BUDGET VILLE

3. Notification de l'approbation des comptes annuels de l'exercice 2018

- PRISE DE CONNAISSANCE

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance que la délibération du 29 avril 2019, par laquelle le Conseil communal vote les comptes annuels de l'exercice 2018, est devenue exécutoire par expiration du délai de tutelle, en date du 18 juin 2019.

Prise de connaissance

REGIE FONCIERE

4. Notification de l'approbation des comptes 2018

- PRISE DE CONNAISSANCE

Il est porté à la connaissance du Conseil Communal de la Ville de Binche que le compte 2018 de la Régie Foncière Communale est approuvé par le Service Public de Wallonie en date du 17 juin 2019, tel qu'arrêté par le Conseil Communal en date du 29 avril 2019.

Prise de connaissance

5. Notification de la situation de la caisse de la Régie foncière pour le deuxième trimestre 2019

- NOTIFICATION

Il est notifié au Conseil communal la situation de la caisse de la Régie foncière pour le deuxième trimestre 2019, en date du 30 juin 2019. L'avoir à justifier et justifié s'élève à 1.022.860,71 € (un million vingt-deux mille huit cent soixante euros et septante et un cents).

Notification

6. Ancienne maison communale de Waudrez - Convention de mise à disposition

- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à approuver la convention de mise à disposition, à passer entre la Ville de Binche et l'association "The Country Tornado", pour l'occupation de la salle du haut de l'ancienne maison communale de Waudrez, tous les jeudis de 18h à 20h30.

Accord à l'unanimité

7. Aliénation de la parcelle de terrain sise rue des Holifosses à Bray cadastrée section A n° 124A

- DECISION

Le Conseil communal est invité à marquer son accord de principe sur l'aliénation de la parcelle cadastrée section A n° 124A sise rue des Holifosses à Bray.

Accord à l'unanimité

RENOVATION URBAINE

8. Commission de Rénovation Urbaine - Projet de renouvellement du règlement d'Ordre intérieur

- DECISION

Vu l'ARGW du 22/10/2015 relatif à la reconnaissance de l'opération de Rénovation Urbaine du quartier du Centre élargi à Binche et abrogeant l'opération de Rénovation Urbaine du quartier du Centre. Le ROI de la Commission de Rénovation Urbaine approuvé par le Conseil communal du 29/03/2010 est devenu obsolète, le Conseil communal est invité à :

- abroger le Règlement d'Ordre intérieur approuvé en séance du Conseil communal du 29/03/2010;
- approuver le nouveau projet de renouvellement du Règlement d'Ordre Intérieur de la Commission de Rénovation Urbaine.

M. Devin indique que les modifications concernent une augmentation à 10 du nombre de citoyens qui peuvent être élus au sein de la Commission de Rénovation Urbaine compte tenu du nombre de candidatures reçues et qui s'élève à 10. Des adaptations sont également apportées quant aux références légales et à la possibilité de la présence de différentes personnes, dont l'auteur de projet, lors des séances de la Commission de Rénovation Urbaine.

Accord à l'unanimité

9. Rénovation urbaine du quartier du Centre (élargi) - Approbation du projet d'arrêté de subvention et de la convention exécution 2019 pour le bien sis avenue Wanderpepen n° 38-42 à Binche

- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à :

- approuver la convention-exécution 2019 proposée par le SPW - Département de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme relative à l'acquisition du bien sis avenue Wanderpepen 38/40/42 à Binche et cadastré section C n° 175E et 175F;
- approuver le plan d'ordonnancement des dépenses relatives à cette acquisition pour les cinq prochaines années.

Accord à l'unanimité

FISCALITE

10. Friterie installée sur le domaine public communal - Exercice 2019 - Cahier des charges en vigueur - Formule de convention entre les parties - Renouvellement

- DECISION

Le Conseil communal est invité à se prononcer sur le renouvellement de la convention relative à la friterie installée à Ressaix, Place Elisabeth, sur le domaine public communal.

Accord à l'unanimité

MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

11. Marché de travaux en matière d'éclairage public - Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Binche à la centrale d'achat ORES ASSETS

- Approbation

- DECISION

Dans le cadre de l'adhésion de la Ville de Binche à la centrale d'achat ORES ASSETS, le Conseil communal est invité à :

- renouveler l'adhésion de la Ville de Binche à la centrale d'achat constituée par l'intercommunale ORES Assets, pour l'ensemble de ses besoins en matière de travaux d'éclairage public et ce, pour une durée de 4 ans, renouvelable ;
- recourir pour chaque projet de renouvellement d'anciennes installation et/ou l'établissement de nouvelles installations aux entrepreneurs désignés par la centrale dans le cadre d'un marché pluriannuel ;
- charger le Collège communal de l'exécution de la présente délibération ;
- transmettre la présente délibération à l'autorité de tutelle et à l'intercommunale ORES Assets pour dispositions à prendre.

Accord à l'unanimité

12. Aménagement des abords de la salle des Trieux à Ressaix - Approbation des conditions et du mode de passation

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Dans le cadre du marché "Aménagement des abords de la salle des Trieux à Ressaix", le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux ;
- approuver le cahier spécial des charges réf. 1600 et le montant estimé du marché ayant pour objet "Aménagement des abords de la salle des Trieux à Ressaix". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 53.689,35 € hors TVA ou 64.964,11 €, 21% TVA comprise;
- choisir la procédure négociée sans publication préalable comme mode de passation du marché;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2019, article 764/725-54 (n° de projet 20190045).

M. Devin indique que cette salle a été acquise en 2002-2003 et que les travaux concernés visent à éviter l'inondation du site en cas d'intempéries. Plus de 250 personnes utilisent cette salle et y pratiquent notamment le basket, la danse et le ping-pong.

Accord à l'unanimité

13. Remplacement des chaudières 2019

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Dans le cadre du marché "Remplacement des chaudières 2019", le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux;
- approuver le cahier des charges réf.1597 et le montant estimé du marché "Remplacement des chaudières 2019". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 103.305,78 € hors TVA ou 124.999,99 €, 21% TVA comprise;
- passer le marché par la procédure négociée directe avec publication préalable;
- financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2019, article 104/724-60 (n° de projet 20190002);
- augmenter le crédit à la prochaine modification budgétaire du budget extraordinaire de l'exercice 2019, article 104/724-60 (n° de projet 20190002).

Accord à l'unanimité

14. Aménagement de la Place du Centenaire à Binche

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Dans le cadre du marché "Aménagement de la Place du Centenaire à Binche", le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux ;
- approuver le cahier spécial des charges réf. 1604, le projet d'avis de marché et le montant estimé du marché ayant pour objet "Aménagement de la Place du Centenaire à Binche". Les conditions

sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 247.567,00 € hors TVA ou 299.556,07 €, 21% TVA comprise;

- choisir la procédure négociée directe avec publication préalable comme mode de passation du marché;

- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2019, article 424/731-60 (n° de projet 20190134).

M. Devin indique que ce dossier a déjà fait l'objet de plusieurs discussions et notamment via l'organisation de 2 réunions citoyennes et l'organisation d'une enquête publique. Le projet décline 3 zones d'activités sur la place rénovée. 16 nouvelles places de parking seront créées parallèlement à l'axe de la voirie et le maintien d'un arbre (l'arbre du Centenaire) est prévu. De nouveaux sujets seront implantés en double rideau en pourtour de la place.

M. Joie indique que le dossier a effectivement fait l'objet de nombreuses discussions mais jamais en Conseil communal. Lors de ces réunions d'élaboration du projet, ce dernier avait fait l'objet d'un consensus relativement large. Il n'a pas voulu politiser ce dossier mais il s'étonne que le projet qui avait fait l'objet d'un consensus lors des réunions citoyennes ne soit pas celui pour lequel le Collège communal a sollicité un permis d'urbanisme. A la suite de l'enquête publique et pour laquelle de nombreuses interpellations citoyennes ont été faites, le Collège communal est revenu au projet tel qu'il avait été concerté en réunion citoyenne. Il déplore que le Collège n'ait pas retenu ce projet lors de la demande du permis d'urbanisme. Il est heureux que les citoyens soient restés mobilisés et vigilants sur le projet. Il estime que cette place présente un charme particulier. Les arbres et les espaces verts présentent une plus-value et il n'est pas nécessaire, selon lui, d'y implanter de nouvelles places de stationnements. Mais puisque ce projet fait l'objet d'un consensus de la part des riverains, il ne s'oppose pas à ce développement de places de stationnement supplémentaires. Il relève que par le passé, et à de nombreuses reprises, il a déploré le parking sauvage sur la place du Centenaire et aucun suivi n'a été donné à ces interpellations. Il regrette que ce parking sauvage soit utilisé afin de proposer des emplacements supplémentaires alors que d'autres emplacements existent à proximité et sont généralement disponibles. Concernant l'abattage des arbres, différents organismes ont remis un avis, dont dernièrement une experte qui recommande une tomographie de l'ensemble des sujets présents sur la place afin de garder les sujets les plus intéressants et dans un bon état sanitaire. Il estime que l'abattage de l'ensemble des arbres repris au projet ne tient pas compte de cette dernière analyse. Ces arbres constituent des réservoirs de CO2. Il estime que le projet d'abattage de ces arbres est à contre-courant de l'histoire. Enfin, il relève que la présence d'abri anti-aérien a été relevée sous la place et pourrait avoir un impact sur sa mise en œuvre et en terme de maintien du Patrimoine. A cet égard, il souhaite avoir la position du Collège. Finalement au niveau des essences, il relève une discordance entre le permis octroyé et les arbres proposés au CSC. Il demande des explications sur ce point.

M. Dufrane donne quelques précisions quant aux espèces qui seront implantées dans le cadre de ce projet. Il s'agit d'espèces autorisées dans le permis. En ce qui concerne l'abri aérien, il a effectivement eu connaissance de plans qui laissent apparaître la présence de couloirs en zigzag. Ces éléments ont été arasés de sorte qu'ils ne devraient pas gêner l'aménagement du site.

M. Van Houter indique le projet est selon lui très équilibré et ambitieux. Cela permettra aux habitants de reprendre possession du quartier.

M. Ferrari relève que le projet prévoit, outre des places de stationnement pour véhicules

automobiles, des emplacements PMR et des emplacements pour des vélos. Ces équipements constituent un atout du projet. Il estime que les espèces proposées au CSC sont cohérentes en termes d'implantation sur ce type de site et en accord avec le permis tel qu'il l'a été obtenu. Globalement, il estime que le projet est harmonieux. Il est prévu l'abattage des arbres en fin de vie et selon M. Ferrari il s'agit là, d'une ligne de force du projet dès lors que l'implantation de ces arbres à des tailles moyennes ainsi que leur développement permettra un réaménagement qui sera à maturité dans une période de 10 à 20 ans. Les arbres actuels présentent une espérance de vie limitée et devraient être abattus dans la foulée de la rénovation de la place. Autant réaménager le site en une fois selon lui.

M. Devin indique que M. Joie est particulièrement sensible à ce projet dès lors qu'il en est un riverain. Il le remercie de ne pas avoir politisé ce dossier. Il invite chacun à constater l'évolution de l'aménagement de cette place et de son utilisation depuis 40 ans. Il s'agit de se projeter pour les 40 prochaines années. Différentes expertises ont été menées par la Province, par le SPW, par des experts indépendants et tous aboutissent à un même constat de dégénérescence et d'un état sanitaire médiocre des arbres pouvant mourir dans 2 à 5 ans. Il ne remet pas en cause le travail de la dernière experte mais estime que son travail s'est limité à une analyse visuelle et qui atteste d'un état sanitaire médiocre des arbres. Les analyses précédentes qui relevaient également un état sanitaire médiocre des arbres, préconisaient leur abattage dans le cadre du réaménagement de la place.

Il admet qu'une erreur a été commise. En effet, à l'issue des 2 premières rencontres citoyennes, un consensus s'était dégagé et les riverains étaient favorables à 95 % pour un projet avec un développement de parking parallèlement à la voirie. L'option qui a finalement été retenue par le Collège était de proposer d'avantage de parking que le nombre de place de stationnement qui avait fait l'objet d'un accord. A la suite des réactions dans le cadre de l'enquête publique et ayant conduit à la délivrance du permis d'urbanisme, le Collège est revenu au projet initial. M. Devin souligne que l'on peut sauver un arbre dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet. Les autres devront être abattus mais autant seront replantés dans le cadre du double rideau d'arbres entourant la place. Une sécurisation des passages pour piétons sera mise en œuvre via des trottoirs traversant ce qui constitue des extensions de trottoirs coupant la voirie publique. L'engagement pris par le Collège est de planter des sujets de belle taille comme des "Greenspan", des "Magnolias" et des arbustes qui seront également implantés à l'intérieur de la place, afin que cette dernière soit globalement reboisée.

Sur les essences, M. Dufrane indique que la proposition qui est faite au permis est adéquate et cohérente. Il s'agit d'une liste caractéristique pour la plantation sur ce type de lieu. La volonté des riverains avait été d'implanter des arbres de petite taille mais on est reparti sur des arbres de plus grande taille afin de proposer un aménagement du site plus qualitatif et plus verdoyant.

M. Joie indique qu'il est sceptique quant aux remarques qui avaient été émises par les riverains sur la grandeur des arbres et estime qu'il n'y avait pas de consensus à réclamer des arbres de petite taille. Il relève par ailleurs que les arbres qui doivent faire l'objet d'un abatage sont en mauvais état sanitaire compte tenu d'un mauvais entretien qui en a été fait par le passé.

Pour: 24

Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Frédéric TILMANT, Manuel BEJARANO MEDINA, Marie Claude KLENNER, Natacha LEROY, Luc JONNART, Jérôme URBAIN, Laurent ARMAN, Benoit DEGHORAIN, Philippe LABAR, Frédéric MAGHE, Sarah DE BAETS, Marinella CRAMAROSSA, Maria HAMEL, Eugénie RUELLE, Vincent NOTEBOOM, Marine VILBAJO, Thomas BEAUJEAN, Mario TILMANT, Alexandre ROMBAUT, Thomas FERRARI, Fabrice MANDERLIER

Abstention: 4

Frédéric JOIE, Judith PHILIPPE, Salvatore CALVAGNA, Saverio FRAGAPANE

15. Remplacement du revêtement de sol de la section primaire de l'Ecole communale de Leval Centre

- **Approbation des conditions et du mode de passation**

- **DECISION**

Dans le cadre du marché "Remplacement du revêtement de sol de la section primaire de l'Ecole communale de Leval Centre", le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des Travaux ;
- approuver le cahier spécial des charges réf. 1607, le projet d'avis de marché et le montant estimé du marché ayant pour objet "Remplacement du revêtement de sol de la section primaire de l'Ecole communale de Leval Centre". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 244.082,41 € hors TVA ou 295.339,72 €, 21% TVA comprise.
- choisir la procédure ouverte comme mode de passation du marché.
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2019, article 722/723-52 (n° de projet 20190259).

Accord à l'unanimité

MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES

16. Acquisition d'un camion 6x4 porte-conteneur 26T et de 2 conteneurs

- **Approbation des conditions et du mode de passation**

- **DECISION**

Dans le cadre du marché "Acquisition d'un camion 6x4 porte-conteneur 26T et de 2 conteneurs", le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des Fournitures ;
- approuver le cahier spécial des charges réf. 1601, le projet d'avis de marché et le montant estimé du marché ayant pour objet "Acquisition d'un camion 6x4 porte-conteneur 26T et de 2 conteneurs". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 136.363,63 € hors TVA ou 164.999,99 €, 21% TVA comprise.
- choisir la procédure négociée directe avec publication préalable comme mode de passation du marché.
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2019, article 421/743-52 (n° de projet 20190191).

Accord à l'unanimité

MARCHES PUBLICS DIVERS

17. Cotisation à un service de médecine du travail pour l'administration communale et le centre public d'action sociale de Binche - 2020-2023

- **Approbation de la signature de la convention Ville/CPAS**
- **DECISION**

Dans le cadre du dossier " Cotisation à un service de médecine du travail pour l'administration communale et le centre public d'action sociale de Binche - 2020-2023", le Conseil communal est invité à:

- approuver la convention ci-jointe entre la Ville de Binche et le CPAS pour le marché " Cotisation à un service de médecine du travail pour l'administration communale et le centre public d'action sociale de Binche - 2020-2023";

Cette convention sera d'application du 1^{er} septembre 2019 au 31 décembre 2023 et pourra être résiliée de commun accord entre les parties dans un délai qui sera convenu le cas échéant.

Accord à l'unanimité

18. Charte « Eclairage Public » ORES ASSETS

- **Approbation de l'adhésion**
- **DECISION**

Dans le cadre de la Charte « Eclairage Public » ORES ASSETS, le Conseil communal est invité à :

- adhérer à la Charte « Eclairage public » proposée par l'intercommunale ORES ASSETS, pour ses besoins en matière d'entretien et de réparations des dégradations, destructions ou pannes constatées sur les luminaires, le câble d'éclairage public, les supports, crosses ou fixations, et ce au 1^{er} janvier 2020;

- charger le Collège de l'exécution de la présente délibération ;

- transmettre la présente délibération à l'autorité de tutelle et à l'intercommunale ORES ASSETS pour dispositions à prendre.

Accord à l'unanimité

FABRIQUES D'EGLISES

19. Approbation du budget 2020 de la fabrique d'église Saint-Rémy de Waudrez

- **APPROBATION**

Le Conseil communal est invité à approuver la délibération du 12 juin 2019 par laquelle le Conseil de la fabrique d'église Saint-Rémy à Waudrez a décidé d'arrêter le budget de l'exercice 2020, réformé comme suit :

- Recettes : 7.292,60 € ;
- Dépenses : 7.292,60 € ;
- Excédent : 0,00 € ;

Le supplément communal à verser par la Ville de Binche pour l'exercice 2020 s'élève à 5.060,75 €.

Pour: 18

Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Natacha LEROY, Frédéric JOIE, Benoit DEGHOIRAIN, Judith PHILIPPE, Frédéric MAGHE, Sarah DE BAETS, Marinella CRAMAROSSA, Salvatore CALVAGNA, Maria HAMEL, Vincent NOTEBOOM, Marine VILBAJO, Mario TILMANT, Saverio FRAGAPANE, Thomas FERRARI, Fabrice MANDERLIER

Abstention: 10

Frédéric TILMANT, Manuel BEJARANO MEDINA, Marie Claude KLENNER, Luc JONNART, Jérôme URBAIN, Laurent ARMAN, Philippe LABAR, Eugénie RUELLE, Thomas BEAUJEAN, Alexandre ROMBAUT

20. Approbation du budget 2020 de la fabrique d'église Sainte-Marie à Péronnes-lez-Binche

- APPROBATION

Le Conseil Communal est invité approuver la délibération du 19 août 2019 par laquelle le Conseil de la fabrique d'église Sainte-Marie à Péronnes-lez-Binche a décidé d'arrêter le budget de l'exercice 2020, comme suit :

- Recettes : 28.970,24 € ;
- Dépenses : 28.970,24 € ;
- Excédent : 0,00 € ;

Le supplément communal à verser par la Ville de Binche pour l'exercice 2020 s'élève à 26.017,11 € ;

Pour: 18

Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Natacha LEROY, Frédéric JOIE, Benoit DEGHOIRAIN, Judith PHILIPPE, Frédéric MAGHE, Sarah DE BAETS, Marinella CRAMAROSSA, Salvatore CALVAGNA, Maria HAMEL, Vincent NOTEBOOM, Marine VILBAJO, Mario TILMANT, Saverio FRAGAPANE, Thomas FERRARI, Fabrice MANDERLIER

Abstention: 10

Frédéric TILMANT, Manuel BEJARANO MEDINA, Marie Claude KLENNER, Luc JONNART, Jérôme URBAIN, Laurent ARMAN, Philippe LABAR, Eugénie RUELLE, Thomas BEAUJEAN, Alexandre ROMBAUT

21. Approbation du budget de l'exercice 2020 de la fabrique d'église Sainte-Vierge à Bray

- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à approuver la délibération du 18 juillet 2019 par laquelle le Conseil de la fabrique d'église Sainte-Vierge à Bray a décidé d'arrêter le budget de l'exercice 2020, comme suit :

- Recettes : 7.499,60 € ;
- Dépenses : 7.499,60 € ;
- Excédent : 0,00 € ;

Le supplément communal à verser par la Ville de Binche pour l'exercice 2020 s'élève à 5.809,55 €.

Pour: 18

Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Natacha LEROY, Frédéric JOIE, Benoit DEGHRON, Judith PHILIPPE, Frédéric MAGHE, Sarah DE BAETS, Marinella CRAMAROSSA, Salvatore CALVAGNA, Maria HAMEL, Vincent NOTEBOOM, Marine VILBAJO, Mario TILMANT, Saverio FRAGAPANE, Thomas FERRARI, Fabrice MANDERLIER

Abstention: 10

Frédéric TILMANT, Manuel BEJARANO MEDINA, Marie Claude KLENNER, Luc JONNART, Jérôme URBAIN, Laurent ARMAN, Philippe LABAR, Eugénie RUELLE, Thomas BEAUJEAN, Alexandre ROMBAUT

22. Approbation du budget 2020 de la fabrique d'église Sainte Marie-Madeleine à Binche

- DECISION

Le Conseil Communal est invité à approuver la délibération du 20 août 2019 par laquelle le Conseil de la fabrique d'église Sainte Marie-Madeleine à Binche a décidé d'arrêter le budget de l'exercice 2020, comme suit :

- Recettes : 8.189,00 €
- Dépenses : 8.189,00 €
- Excédent : 0,00 €

Le supplément communal à verser par la Ville de Binche pour l'exercice 2020 s'élève à 3.269,33 €.

Pour: 18

Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Natacha LEROY, Frédéric JOIE, Benoit DEGHRON, Judith PHILIPPE, Frédéric MAGHE, Sarah DE BAETS, Marinella CRAMAROSSA, Salvatore CALVAGNA, Maria HAMEL, Vincent NOTEBOOM, Marine VILBAJO, Mario TILMANT, Saverio FRAGAPANE, Thomas FERRARI, Fabrice MANDERLIER

Abstention: 10

Frédéric TILMANT, Manuel BEJARANO MEDINA, Marie Claude KLENNER, Luc JONNART, Jérôme URBAIN, Laurent ARMAN, Philippe LABAR, Eugénie RUELLE, Thomas BEAUJEAN, Alexandre ROMBAUT

ADMINISTRATION GENERALE

23. Appel à projet dans le cadre de la supracommunalité en Province de Hainaut 2019/2020 - Projet VHELLO

- DECISION

Le Conseil communal est invité à adhérer au projet réseau points-nœuds du Cœur du Hainaut (projet VHELLO) dans le cadre de l'appel à projet "Supracommunalité en Province de Hainaut 2019/2020" et dont l'opérateur sera la Maison du Tourisme des Parcs des Canaux et Châteaux.

M. Devin souhaite travailler en collaboration avec la commune d'Estinnes dans le cadre de la mise en œuvre de parcours reliant les 2 territoires et notamment les attractions touristiques que peuvent présenter ces territoires et qui seraient reliées au travers de parcours cyclistes.

Accord à l'unanimité

ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

24. Enseignement fondamental - Année scolaire 2019/2020 - Restructuration des écoles fondamentales - Avec prise d'effet au 1er septembre 2019

- RATIFICATION

Le Conseil communal est invité à ratifier le projet de restructuration des écoles fondamentales regroupant dans de nouveaux ensembles les implantations scolaires selon une logique d'intégration géographique et pédagogique. Cette restructuration est entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2019 suite à la décision du Collège communal le 28 juin dernier, point 10.

Accord à l'unanimité

ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE A HORAIRE REDUIT

25. Enseignement artistique à horaire réduit - Académie de Musique, Danse et Déclamation - Année scolaire 2018/2019 - Prise de connaissance du procès-verbal de l'Assemblée Générale de fin d'année du 25 juin 2019

- PRISE DE CONNAISSANCE

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance du procès-verbal de l'Assemblée Générale de fin d'année du 25 juin 2019 de l'Académie de Musique, Danse et Déclamation de la Ville de Binche.

Prise de connaissance

26. Enseignement artistique à horaire réduit - Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs - Académie de Musique, Danse et Déclamation - Année scolaire 2019/2020 - Calcul des dotations de périodes de cours pour l'année scolaire 2019/2020

- PRISE DE CONNAISSANCE

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance de la dotation de périodes de cours de l'Académie des Beaux-Arts et des Arts décoratifs et de l'Académie de Musique, Danse et Déclamation pour l'année scolaire 2019/2020.

Prise de connaissance

27. Enseignement artistique à horaire réduit - Académie de Musique, Danse et Déclamation et Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs - Année scolaire 2019/2020 - Calcul des emplois de surveillants-éducateurs subventionnables pour l'année scolaire 2019/2020 - 36 périodes par semaine

- PRISE DE CONNAISSANCE

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance de la dotation de 36 périodes par semaine pour les emplois de surveillants-éducateurs subventionnables au sein de l'Académie de Musique, Danse et Déclamation et de l'Académie des Beaux-Arts et des Arts décoratifs de la Ville de Binche, pour l'année scolaire 2019/2020.

Prise de connaissance

PERSONNEL COMMUNAL

28. Personnel communal (y compris les grades légaux) - Mandataires communaux - Allocation de fin d'année 2019 - Décision de principe

- DECISION

En application de l'article 30 du statut pécuniaire applicable au personnel communal non enseignant, il appartient au Conseil communal de se prononcer sur l'octroi de l'allocation de fin d'année 2019. En date du 22 janvier 2001, il a décidé d'appliquer aux Bourgmestre et Echevins, les articles 30 à 37 du statut pécuniaire susmentionné (articles 32 à 37 de l'ancien statut pécuniaire) et en date du 1^{er} avril 2015 d'appliquer ces articles aux grades légaux.

Le Conseil communal est invité à se prononcer sur l'octroi de l'allocation de fin d'année 2019 sur base des règles fixées dans l'Arrêté royal du 23 octobre 1979.

Accord à l'unanimité

PLAN DE COHESION SOCIALE

29. "Infor Jeunes Mons" - Fin de collaboration

- RATIFICATION

Le Conseil communal est invité à ratifier la décision prise en collège communal, en date du 16 Septembre 2019, concernant :

- la fin de la collaboration avec Infor Jeunes Mons et la tenue du Point Relais Infor Jeunes de Binche,
- la récupération du cinquième temps consacré à Infor Jeunes pour la mise en place d'actions du Plan de Cohésion Sociale de la Ville de Binche.

M. Calvagna demande les raisons de cette proposition de fin de collaboration avec l'Asbl Infor Jeunes.

M. Devin répond que le Collège communal était à l'initiative de l'implantation de ce point relais sur le territoire communal. Il faut constater qu'à ce stade, il n'y a plus de fréquentation de ce point relais compte tenu de l'évolution des méthodes de communication quant aux thématiques sur lesquelles ce type de point relais donne de l'information aux jeunes.

Accord à l'unanimité

POLICE ADMINISTRATIVE

30. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route - Instauration stationnement PMR à Péronnes-lez-Binche à l'Avenue Léopold III face au n° 210

- DECISION

Le Conseil communal est invité à adopter un règlement complémentaire au Code de la route instaurant un emplacement de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite à Péronnes-lez-Binche à l'Avenue Léopold III et face au n° 210.

Accord à l'unanimité

**31. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route -
Instauration stationnement PMR à Péronnes-lez-Binche à l'Avenue Léopold III
face au n° 259**

- DECISION

Le Conseil communal est invité à adopter un règlement complémentaire au Code de la route instaurant un emplacement de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite à Péronnes-lez-Binche à l'Avenue Léopold III, face au n° 259

Accord à l'unanimité

**32. Police administrative - Règlement complémentaire établissant une zone de
stationnement amorcée par des zones d'évitement striées à Ressaix à la rue
de la Courte**

- ARRET

Le Conseil communal est invité à arrêter un règlement complémentaire au code de la route établissant une zone de stationnement amorcée par des zones d'évitement striées à Ressaix, à la rue de la Courte à l'opposé des n^{os} 18 à 20 et des n^{os} 24 à 26.

Accord à l'unanimité

**33. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route -
Modification du mode de circulation à Binche à la rue Saint-Georges**

- DECISION

Le Conseil communal est invité à arrêter un règlement complémentaire modifiant le mode de circulation à Binche à la rue Saint-Georges.

Accord à l'unanimité

**34. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route -
Abrogation d'un emplacement de stationnement PMR à Péronnes-lez-Binche à
la rue des Acacias n° 20**

- ABROGATION

Le Conseil communal est invité à abroger un emplacement de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite à Péronnes-lez-Binche, à la rue des Acacias n° 20.

Accord à l'unanimité

**35. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route -
Instauration stationnement PMR à Binche à la route de Mons face au n° 155**

- DECISION

Le Conseil communal est invité à adopter un règlement complémentaire au Code de la route instaurant un emplacement de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite à Binche à la route de Mons, face au n° 155.

Accord à l'unanimité

**36. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route -
Instauration stationnement PMR à Leval-Trahegnies à la route de Charleroi,
face au n° 218**

- DECISION

Le Conseil communal est invité à adopter un règlement complémentaire au Code de la route instaurant un emplacement de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite à Leval-Trahegnies à la route de Charleroi, face au n°218.

Accord à l'unanimité

**37. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route -
Stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite à Waudrez à la route
de Mons le long du n° 241**

- DECISION

Le Conseil communal est invité à instaurer un emplacement de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite à Waudrez, à la route de Mons, le long du n° 241.

Accord à l'unanimité

PROJET DE PROCES-VERBAL

38. Projet de procès-verbal de la séance du Conseil communal du 20 juin 2019

- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à approuver le projet de procès-verbal du Conseil communal du 20 juin 2019.

Accord à l'unanimité sans remarque

Accord à l'unanimité

POINTS COMPLÉMENTAIRES

FABRIQUES D'EGLISES

39. Approbation du budget 2020 de la fabrique d'église du Sacré-Cœur de Binche

- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à approuver la délibération du 20 août 2019 par laquelle le Conseil de la fabrique d'église du Sacré-Cœur à Binche a décidé d'arrêter le budget de l'exercice 2020, réformé comme suit :

- Recettes : 35.594,69 € ;
- Dépenses : 35.594,69 € ;
- Excédent : 0,00 € ;

Le supplément communal à verser par la Ville de Binche pour l'exercice 2020 s'élève à 34.058,69 €.

Accord à l'unanimité sur l'inscription du point en urgence

Votes sur le point

Pour: 18

Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Natacha LEROY, Frédéric JOIE, Benoit DEGHOIRAIN, Judith PHILIPPE, Frédéric MAGHE, Sarah DE BAETS, Marinella CRAMAROSSA, Salvatore CALVAGNA, Maria HAMEL, Vincent NOTEBOOM, Marine VILBAJO, Mario TILMANT, Saverio FRAGAPANE, Thomas FERRARI, Fabrice MANDERLIER

Abstention: 10

Frédéric TILMANT, Manuel BEJARANO MEDINA, Marie Claude KLENNER, Luc JONNART, Jérôme URBAIN, Laurent ARMAN, Philippe LABAR, Eugénie RUELLE, Thomas BEAUJEAN, Alexandre ROMBAUT

40. Approbation du budget 2020 de la fabrique d'église Sainte-Barbe de Péronnes-lez-Binche

- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à approuver la délibération du 20 août 2019 par laquelle le Conseil de la fabrique d'église Sainte-Barbe à Péronnes-lez-Binche a décidé d'arrêter le budget de l'exercice 2020, réformé comme suit :

- Recettes : 35.957,45 € ;
- Dépenses : 35.957,45 € ;
- Excédent : 0,00 € ;

Le supplément communal à verser par la Ville de Binche pour l'exercice 2020 s'élève à 35.172,26 €.

Accord à l'unanimité sur l'inscription du point en urgence

Votes sur le point

Pour: 18

Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Natacha LEROY, Frédéric JOIE, Benoit DEGHOIRAIN, Judith PHILIPPE, Frédéric MAGHE, Sarah DE BAETS, Marinella CRAMAROSSA, Salvatore CALVAGNA, Maria HAMEL, Vincent NOTEBOOM, Marine VILBAJO, Mario TILMANT, Saverio FRAGAPANE, Thomas FERRARI, Fabrice MANDERLIER

Abstention: 10

Frédéric TILMANT, Manuel BEJARANO MEDINA, Marie Claude KLENNER, Luc JONNART, Jérôme URBAIN, Laurent ARMAN, Philippe LABAR, Eugénie RUELLE, Thomas BEAUJEAN, Alexandre ROMBAUT

41. Approbation du budget 2020 de la fabrique d'église Saint-Ursmer de Binche

- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à approuver la délibération du 20 août 2019 par laquelle le Conseil de la fabrique d'église Saint Ursmer à Binche a décidé d'arrêter le budget de l'exercice 2020, réformé comme suit :

- Recettes : 83.083,60 € ;
- Dépenses : 83.083,60 € ;

- Excédent : 0,00 € ;

Le supplément communal à verser par la Ville de Binche pour l'exercice 2020 s'élève à 61.625,13 €.

Accord à l'unanimité sur l'inscription du point en urgence

Votes sur le point

Pour: 18

Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Natacha LEROY, Frédéric JOIE, Benoit DEGHOIRAIN, Judith PHILIPPE, Frédéric MAGHE, Sarah DE BAETS, Marinella CRAMAROSSA, Salvatore CALVAGNA, Maria HAMEL, Vincent NOTEBOOM, Marine VILBAJO, Mario TILMANT, Saverio FRAGAPANE, Thomas FERRARI, Fabrice MANDERLIER

Abstention: 10

Frédéric TILMANT, Manuel BEJARANO MEDINA, Marie Claude KLENNER, Luc JONNART, Jérôme URBAIN, Laurent ARMAN, Philippe LABAR, Eugénie RUELLE, Thomas BEAUJEAN, Alexandre ROMBAUT

42. Approbation du budget 2020 de la fabrique d'église Notre-Dame-du-Travail à Bray

- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à approuver la délibération du 20 août 2019 par laquelle le Conseil de la fabrique d'église Saint Ursmer à Binche a décidé d'arrêter le budget de l'exercice 2020, réformé comme suit :

- Recettes : 14.186,60 € ;

- Dépenses : 14.186,60 € ;

- Excédent : 0,00 € ;

Le supplément communal à verser par la Ville de Binche pour l'exercice 2020 s'élève à 3.306,31 €.

Accord à l'unanimité sur l'inscription du point en urgence

Votes sur le point

Pour: 18

Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Natacha LEROY, Frédéric JOIE, Benoit DEGHOIRAIN, Judith PHILIPPE, Frédéric MAGHE, Sarah DE BAETS, Marinella CRAMAROSSA, Salvatore CALVAGNA, Maria HAMEL, Vincent NOTEBOOM, Marine VILBAJO, Mario TILMANT, Saverio FRAGAPANE, Thomas FERRARI, Fabrice MANDERLIER

Abstention: 10

Frédéric TILMANT, Manuel BEJARANO MEDINA, Marie Claude KLENNER, Luc JONNART, Jérôme URBAIN, Laurent ARMAN, Philippe LABAR, Eugénie RUELLE, Thomas BEAUJEAN, Alexandre ROMBAUT

43. Approbation du budget 2020 de la fabrique d'église Saint-Pierre de Buvrines

- APPROBATION

Le Conseil Communal est invité à approuver la délibération du 23 août 2019 par laquelle le Conseil de la fabrique d'église Saint-Pierre à Buvrines a décidé d'arrêter le budget de l'exercice 2020, réformé comme suit :

- Recettes : 12.600,00 €
- Dépenses : 12.600,00 €
- Excédent : 0,00 €

Le supplément communal à verser par la Ville de Binche pour l'exercice 2020 s'élève à 7.431,52 €.

Accord à l'unanimité sur l'inscription du point en urgence

Votes sur le point

Pour: 18

Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Natacha LEROY, Frédéric JOIE, Benoit DEGHRAIN, Judith PHILIPPE, Frédéric MAGHE, Sarah DE BAETS, Marinella CRAMAROSSA, Salvatore CALVAGNA, Maria HAMEL, Vincent NOTEBOOM, Marine VILBAJO, Mario TILMANT, Saverio FRAGAPANE, Thomas FERRARI, Fabrice MANDERLIER

Abstention: 10

Frédéric TILMANT, Manuel BEJARANO MEDINA, Marie Claude KLENNER, Luc JONNART, Jérôme URBAIN, Laurent ARMAN, Philippe LABAR, Eugénie RUELLE, Thomas BEAUJEAN, Alexandre ROMBAUT

44. Approbation du budget 2020 de la fabrique d'église Saint-Etienne de Ressaix

- DECISION

Le Conseil Communal est invité à approuver la délibération du 20 août 2019 par laquelle le Conseil de la fabrique d'église Saint-Etienne à Ressaix a décidé d'arrêter le budget de l'exercice 2020, réformé comme suit :

- Recettes : 17.718,94 €
- Dépenses : 17.718,94 €
- Excédent : 0,00 €

Le supplément communal à verser par la Ville de Binche pour l'exercice 2020 s'élève à 10.533,71 €.

Accord à l'unanimité sur l'inscription du point en urgence

Votes sur le point

DIVERS :

M. Joie explique qu'après les élections communales, il avait soulevé la problématique de la position d'une affiche électorale « PS » sur un panneau de signalisation, le long de la Route de Charleroi. Il indique que lorsqu'il a évoqué cette problématique, tout le monde, au sein du Conseil communal s'était offusqué d'une telle apposition d'affiche électorale. Il a constaté durant les mois d'été, que sur la route de Mons, dans le sens Mons/Binche, une publicité pour l'Enseignement en immersion et organisé par la Ville de Binche avait été placée sur un panneau de signalisation

routière. Il indique que ce panneau est resté en place pendant plus d'un mois. Il souhaite avoir une explication quant à la gestion de cette affaire par le Collège communal.

M. Ferrari indique qu'à l'Avenue de la Nouvelle Synthèse, des bacs à fleurs avaient été implantés en début de rue et interdisant l'accès aux véhicules. Aujourd'hui ils ont été déplacés en bout de rue, probablement par un riverain agriculteur, et de sorte que des véhicules puissent accéder dans le cul-de-sac ainsi créer et susciter des incivilités en l'absence de contrôles. Il demande s'il est possible de repositionner ces bacs à fleurs dans leur position initiale.

Suite à l'interpellation de M. Joie, M. Van Houter indique que la problématique a été signalée rapidement et que le Service des Travaux a été interpellé de la nécessité de déplacer ce panneau d'information. Il déplore que le Service des Travaux ne soit intervenu que dans des délais peu rapides.

M. Devin indique que ces bacs ont été positionnés afin d'éviter un trafic intempestif dans la Cité Vandervelde. Ce trafic avait été constaté lors de contrôles policiers. Aucun changement d'implantation de ces bacs à fleurs n'est intervenu à l'initiative de la Ville de Binche. Il sollicite que les bacs déplacés soient replacés dans leur position initiale et avant la fin de cette semaine.

Pour: 18

Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Natacha LEROY, Frédéric JOIE, Benoit DEGHRAIN, Judith PHILIPPE, Frédéric MAGHE, Sarah DE BAETS, Marinella CRAMAROSSA, Salvatore CALVAGNA, Maria HAMEL, Vincent NOTEBOOM, Marine VILBAJO, Mario TILMANT, Saverio FRAGAPANE, Thomas FERRARI, Fabrice MANDERLIER

Abstention: 10

Frédéric TILMANT, Manuel BEJARANO MEDINA, Marie Claude KLENNER, Luc JONNART, Jérôme URBAIN, Laurent ARMAN, Philippe LABAR, Eugénie RUELLE, Thomas BEAUJEAN, Alexandre ROMBAUT

*

La séance publique est levée.

Séance du Conseil du 30 septembre 2019 à 20h

Points à huis clos

N°	Point	Service
1	Renouvellement de la Commission de rénovation urbaine - Désignation des représentants de quartier	Regie
2	Asbl ALE (Agence Locale pour l'Emploi) de Binche - Démission d'un représentant désigné par la Ville - Remplacement de ce représentant	Eco.
3	Renouvellement de la CCATM	Urb.
4	HYGEA - Composition du Conseil d'Administration et approbation de la nomination d'un administrateur suivant la décision de l'Assemblée générale du 20 juin 2019	Eco.
5	Nomination des membres pour la nouvelle composition du Conseil Consultatif Communal des Aînés	pcs
6	Enseignement fondamental - Années scolaire 2019/2020 - Binche 3 : Direction - Désignation d'un(e) remplaçant(e), à raison d'un temps plein, en qualité de directeur(trice) d'école temporaire, à partir du 1er septembre 2019 et ce jusqu'à la désignation, après appel, d'un(e) directeur(trice) à titre temporaire dans un emploi non vacant pour une durée supérieure à 15 semaines, en remplacement du titulaire en congé pour mission	Ens.
7	Enseignement maternel - Année scolaire 2019/2020 - Interruption de carrière d'une institutrice maternelle à titre définitif	Ens.
8	Enseignement maternel - Année scolaire 2018/2019 - Personnel - Création de 2 demi-emplois le 21 janvier 2019, 1 demi-emploi le 25 mars 2019 et 4 demi-emplois le 8 mai 2019 - Désignations et affectations des institutrices maternelles dans ces demi-emplois	Ens.
9	Enseignement fondamental - Personnel - Année Scolaire 2018/2019 - Mise en disponibilité pour cause de maladie d'une institutrice maternelle à titre définitif	Ens.
10	Enseignement primaire - Personnel - Année scolaire 2018/2019 - Désignation d'une institutrice primaire dans un emploi non vacant à raison de 24 périodes par semaine du 19 novembre 2018 au 28 juin 2019	Ens.
11	Enseignement maternel - Personnel - Année scolaire 2018/2019 - Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi vacant et dans un emploi non vacant	Ens.
12	Enseignement maternel - Personnel - Année scolaire 2018/2019 - Désignation d'une institutrice maternelle temporaire dans des emplois non vacants	Ens.
13	Enseignement fondamental - Personnel - Année Scolaire	Ens.

	2018/2019 - Mise en disponibilité pour cause de maladie d'un instituteur primaire à titre définitif	
14	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2018/2019 et 2019/2020 - Congé pour mission - Détachement pédagogique d'un instituteur primaire à titre définitif du 12 novembre 2018 au 11 novembre 2020	Ens.
15	Enseignement primaire - Personnel - Année scolaire 2018/2019 - Désignation d'une institutrice primaire dans un emploi non vacant à raison de 24 périodes par semaine du 21 novembre au 21 décembre 2018	Ens.
16	Enseignement maternel - Personnel - Année scolaire 2018/2019 - Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans des emplois vacants et dans un emploi non vacant	Ens.
17	Enseignement maternel - Personnel - Année scolaire 2018/2019 - Désignation d'une institutrice maternelle dans un emploi non vacant à raison d'une période par semaine du 5 au 21 décembre 2018	Ens.
18	Enseignement primaire - Personnel - Année scolaire 2018/2019 - Désignation d'une institutrice primaire temporaire dans des emplois non vacants	Ens.
19	Enseignement primaire - Personnel - Année scolaire 2018/2019 - Congé pour prestations réduites en cas de maladie (mi-temps médical) d'une institutrice primaire à titre définitif	Ens.
20	Enseignement primaire - Personnel - Année scolaire 2018/2019 - Désignation d'un instituteur primaire dans un emploi non vacant à raison de 24 périodes par semaine du 23 avril au 28 juin 2019	Ens.
21	Enseignement primaire - Personnel - Année scolaire 2018/2019 - Désignation d'une institutrice maternelle à titre suffisant dans un emploi non vacant à titre temporaire à raison de 24 périodes par semaine du 27 mars au 30 avril 2019	Ens.
22	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2018/2019 - Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans des emplois non vacants	Ens.
23	Enseignement maternel - Personnel - Année scolaire 2018/2019 - Désignation d'une institutrice maternelle temporaire à raison de 26 périodes par semaine dans des emplois non vacants	Ens.
24	Enseignement maternel - Personnel - Année scolaire 2018/2019 - Désignation d'une institutrice maternelle dans un emploi non vacant à raison de 26 périodes du 31 mai au 7 juin 2019	Ens.
25	Enseignement primaire - Personnel - Année scolaire 2018/2019 - Désignation d'une institutrice primaire temporaire dans des emplois non vacants	Ens.
26	Enseignement maternel - Personnel - Année scolaire 2018/2019 - Désignation d'une institutrice maternelle	Ens.

	temporaire dans un emploi vacant à raison de 26 périodes par semaine du 10 au 17 janvier 2019	
27	Enseignement primaire - Personnel - Année scolaire 2018/2019 - Désignation d'une institutrice primaire temporaire dans des emplois non vacants	Ens.
28	Enseignement primaire - Personnel - Année scolaire 2018/2019 - Désignation d'une institutrice primaire dans un emploi non vacant à raison de 24 périodes du 11 février au 22 mars 2019	Ens.
29	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2018/2019 - Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans des emplois non vacants	Ens.
30	Enseignement maternel - Personnel - Année scolaire 2018/2019 - Désignation d'une institutrice maternelle temporaire à raison de 26 périodes par semaine dans des emplois non vacants	Ens.
31	Enseignement primaire - Personnel - Année scolaire 2018/2019 - Désignation d'une institutrice primaire dans un emploi non vacant à raison de 24 périodes le 30 novembre 2018	Ens.
32	Enseignement primaire - Personnel - Année scolaire 2018/2019 - Désignation d'une institutrice AESI temporaire (titre suffisant) dans des emplois non vacants en tant qu'institutrice primaire	Ens.
33	Enseignement artistique à horaire réduit - Année scolaire 2018/2019 - Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs - Ratification de la désignation d'un professeur de formation pluridisciplinaire à titre temporaire dans un emploi non vacant - A dater du 27 avril 2019 et à raison de 7 périodes par semaine	Ens.
34	Enseignement artistique à horaire réduit - Personnel - Année scolaire 2019/2020 - Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs - Congé pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement d'un professeur de formation pluridisciplinaire à titre définitif à raison de 6 périodes par semaine du 1er septembre 2019 au 31 août 2020	Ens.
35	Enseignement artistique à horaire réduit - Personnel - Année scolaire 2019/2020 - Congé pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement d'une surveillante éducatrice à titre définitif à raison de 18 périodes par semaine du 1er septembre 2019 au 31 août 2020	Ens.
36	Enseignement artistique à horaire réduit - Personnel - Année scolaire 2019/2020 - Ratification du congé pour prestations réduites justifiées par des raisons de convenance personnelle d'un professeur de guitare à titre définitif - Du 1er septembre 2019 au 31 août 2020	Ens.
37	Enseignement artistique à horaire réduit - Année scolaire 2019/2020 - Académie de Musique, Danse et Déclamation - Personnel - Ratification de la modification de l'article 1 de	Ens.

	la délibération du Collège communal du 5 juillet 2019 - Point n° 6 relative à la désignation d'une surveillante-éducatrice à titre temporaire à raison de 9 heures par semaine à partir du 2 septembre 2019 et à charge ville	
38	Enseignement Artistique à Horaire Réduit - Année scolaire 2019/2020 - Académie de Musique, Danse et Déclamation - Personnel - Ratification de la désignation d'une surveillante-éducatrice à titre temporaire, à raison de 9 heures par semaine, à partir du 2 septembre 2019 et à charge ville	Ens.
39	Enseignement artistique à horaire réduit - Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs - Année scolaire 2019/2020 - Personnel - Ratification de la désignation d'un professeur de formation pluridisciplinaire à titre temporaire à raison de 6 périodes par semaine à partir du 2 septembre 2019 et à charge des deniers communaux	Ens.